

Commune de Saint-Trivier-sur-Moignans  
AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

**Constitution de la Commission communale d'aménagement foncier**

**AVIS AUX PROPRIETAIRES**

**APPEL A CANDIDATURE**

Le Conseil départemental de l'Ain, dans le cadre du projet de la déviation de Saint-Trivier-sur-Moignans, a décidé d'instituer une Commission communale d'aménagement foncier dans la Commune de Saint-Trivier-sur-Moignans

Cette commission constituée en application des articles L.121-3 et R. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime, comprend :

- cinq propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont trois titulaires et deux suppléants, élus par le conseil municipal.

Cette élection et cette désignation auront lieu le 11 février 2016.

**Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date à 16h 00.**